

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens |
| Herausgeber: | Association pour la défense des intérêts jurassiens |
| Band: | 54 (1983) |
| Heft: | 8: Rapport d'activité : bilans et perspectives |
| Rubrik: | Procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 19 juin 1982 à La Neuveville |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 19 juin 1982 à La Neuveville

Présidence: M. Roland Schaller, Président de l'ADIJ.

Procès-verbal: M. Claude Brügger, Secrétaire général de l'ADIJ.

Présents: 53 membres + les représentants de la presse.

Le Président Roland Schaller ouvre l'assemblée générale ordinaire de l'ADIJ à 10 heures.

Au nom de la Direction, il adresse des souhaits de bienvenue aux membres présents, aux représentants des autorités, notamment à M. Gerber, mandaté par le Conseil municipal de La Neuveville, et en particulier à M. Philippe de Weck, conférencier du jour.

Il est à noter que 182 membres se sont excusés. Le Président relève que, pour la première fois, la Direction a renoncé à envoyer une invitation personnelle aux membres par souci d'économie. Ceux-ci ont donc été convoqués par le seul biais du bulletin, *Les intérêts de nos régions*, à l'exception toutefois des invitations adressées aux communes et aux sociétés membres.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour. Il signale qu'un point n'a pas été repris à la suite d'une erreur de transmission. Il s'agit de l'adoption des comptes 1981. L'ordre du jour se présente dès lors de la manière suivante :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 décembre 1981 à Moutier.
2. Rapport d'activité 1981.
3. Programme d'activité 1982.
4. Comptes 1981.
5. Budget 1982 et cotisations.
6. Nomination d'un membre d'honneur.

7. Election de deux vérificateurs des comptes.

8. Divers et imprévus.

L'ordre du jour est accepté sans opposition.

Avant de passer au premier point, le Président fait part de quelques réflexions :

«Je crois qu'il est important de rappeler que, dans le cadre du mandat qui lui avait été confié, la commission de restructuration avait proposé une nouvelle formulation des activités et des statuts de notre association, maintenue dans sa structure fondamentale.

L'année dernière, nous avons avalisé ces propositions, qui précisait le rôle d'animation de notre association, dont les caractéristiques devaient être la volonté d'existence, la force d'animation, la fonction de catalyseur des actions essentielles à entreprendre sur le plan socio-économique dans la région jurassienne.

Aujourd'hui, après une activité intense de près d'une année, il est difficile de tirer des conclusions et de faire un bilan. Relevons néanmoins que, dans le cadre des buts poursuivis par notre association, l'effort s'est essentiellement porté sur les instruments de travail de notre association, que sont les commissions, dont le reflet de leurs activités se trouve dans nos publications périodiques.

Il faut souligner que les différentes commissions de notre association se sont largement préoccupées des problèmes spécifiques à la région jurassienne. Tout en attachant une importance particulière aux activités des organismes mis en place par les cantons de Berne et du

Jura, les analyses et les études entreprises ou, qui sont en cours, ont permis de dégager non seulement des données intéressant toute notre région, mais également des perspectives de collaboration avec les régions avoisinantes d'autres cantons, confrontées souvent à des problèmes identiques, notamment dans la chaîne jurassienne.

Dans le cadre des travaux actuels, on se rend notamment compte qu'il est possible de faire adhérer à une idée force des personnes d'horizons différents, et de rassembler autour de certains thèmes essentiels des intérêts éparpillés.

Ceci est d'ailleurs, il est vrai, le propre de l'activité d'une association.

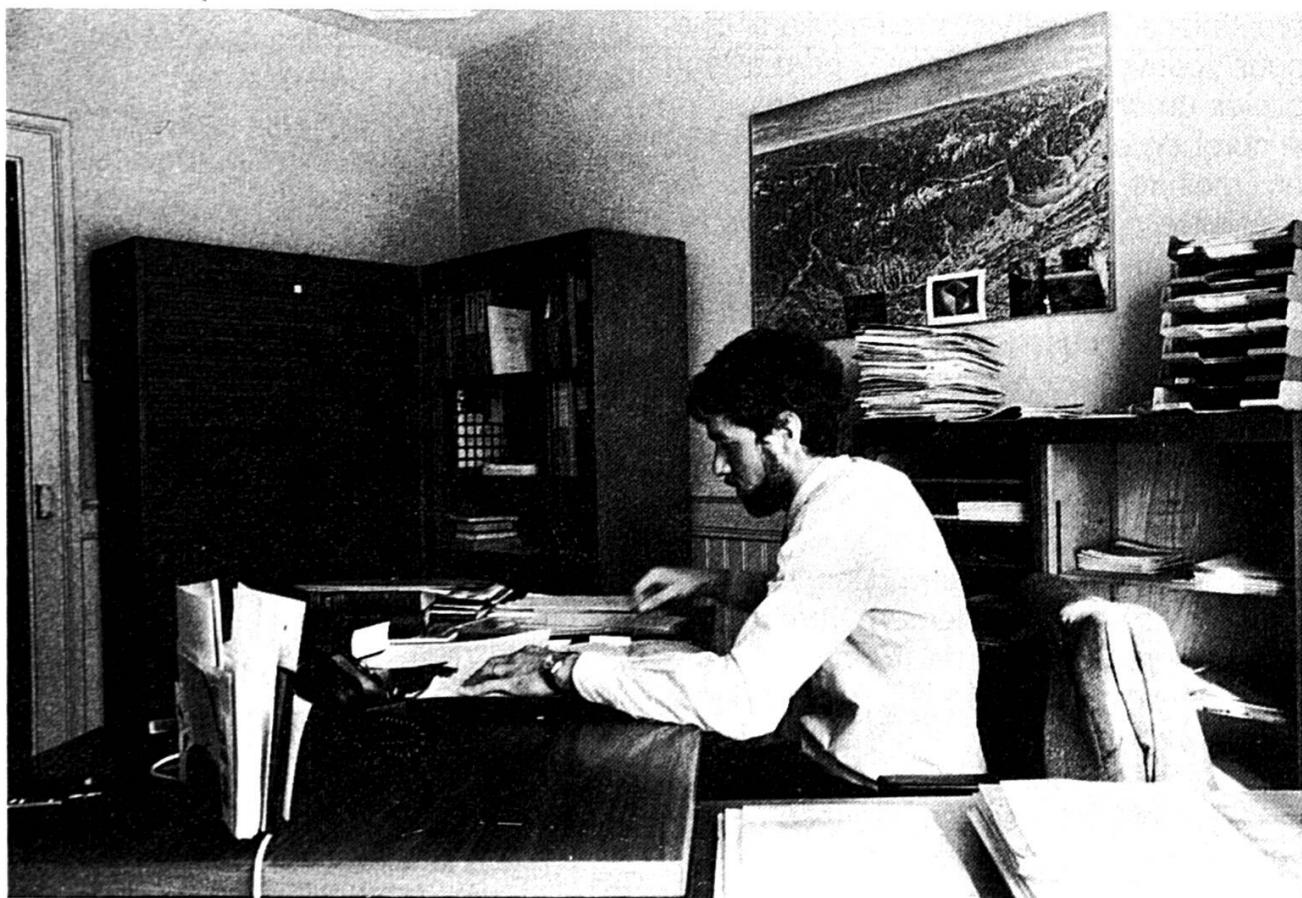
Sur la base des premières études déjà publiées, il convient de relever une prise de conscience du fait que les collectivités publiques, en tant que telles, ne peuvent pas tout mener de front. Il sied

de constater également qu'il est parfois utile que certaines prestations de services soient fournies par les travaux entrepris au sein des groupements privés.

Au demeurant, même si les collectivités publiques étaient en mesure de tout réaliser, elles devraient s'abstenir d'assumer certaines tâches, aussi long-temps que l'action privée sera en mesure de le faire à leur place.

Il y a là une garantie pour les équilibres les plus délicats, mais aussi les plus précieux, de la démocratie telle que nous la concevons.

Il est en effet nécessaire de préserver des espaces d'initiatives permettant notamment de contribuer efficacement à un développement régional, face d'ailleurs à une concentration de pouvoirs toujours plus décisifs dans les grands centres d'attraction économique.



M. Claude Brügger, secrétaire général. (Photo J.-C. W.)

Dans ce cadre, comme nous l'avons déjà indiqué, une association est plus à même que les organismes étatiques, de poser un diagnostic quant aux besoins réels d'une région, de soutenir avec conviction les transformations qui y sont à conduire et de définir le sens de la marche.

En outre, notre effort a également été porté au cours de cette année sur le réajustement de notre compte d'exploitation.

Ainsi que vous pourrez le constater, sur la base des documents que nous vous avons remis, le déficit prévu pour l'année 1982, déficit que nous comptons encore réduire, et les perspectives pour 1983, devraient avoir pour conséquence de ne plus entamer la fortune dès l'année prochaine.

Il faut relever également que l'apport de nouveaux membres, il y en a eu 146 depuis le début de cette année, et les prestations de services particuliers que nous pouvons offrir, nous permettent d'avoir un certain espoir pour l'avenir.

A noter en effet que nous avons déjà été en mesure d'offrir à des étudiants la possibilité d'orienter leurs travaux académiques sur des thèmes propres à la région jurassienne.

Cependant, nous devons déplorer le fait que nous n'avons pas encore été en mesure de mettre sur pied un bureau d'informations dans les dimensions que souhaitait la commission de restructuration.

En conclusion, je dirai que dans la région jurassienne, essentiellement en quête de changements et de réponses nouvelles à la crise profonde que traverse son économie, notre association devra cette année s'attacher particulièrement à faire des propositions d'expérimentation, à suggérer des orientations novatrices et à esquisser des modifications de cap.

Toutefois, il ne faudra pas oublier que, pour le court terme, donc pour agir sur le présent, quelques connaissances des processus du développement qu'a connu notre région sont nécessaires.

Il faudra donc aussi y prêter une attention particulière.

Sinon, les débats actuels concernant le développement de notre région, perdant leurs racines et leur relief, n'apparaîtront que comme d'obscures discussions et ne laisseront pas voir leur sens. »

Le Président passe ensuite la parole à M. Frédéric Gerber, Conseiller municipal et représentant de la commune de La Neuveville. Celui-ci s'exprime en ces termes :

« Les régions jurassiennes, particulièrement frappées par la récession économique, ont su garder, malgré des divergences d'opinion, leur unité économique. Ceci en raison, il est vrai, de la structure économique identique du canton du Jura et du Jura bernois, mais aussi et surtout, grâce aux amitiés qui lient nos régions jurassiennes.

Ce serait, à mon avis, un véritable désastre pour notre économie régionale s'il n'en était plus ainsi.

J'espère que votre séance de ce jour contribuera à trouver des solutions aux problèmes économiques du moment et au nom des Autorités communales de La Neuveville, je vous souhaite d'ores et déjà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de passer une agréable journée dans nos murs. »

M. Gerber est remercié par des applaudissements.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 décembre 1981 à Moutier

Ce procès-verbal a paru dans le bulletin N° 4 de mai 1982. Il est adopté à l'unanimité et des remerciements sont adressés à son auteur.

Marcel Berger SA

2740 MOUTIER

Entreprise de maçonnerie
et de travaux publics,
béton armé

Téléphone 032 93 57 47

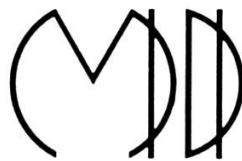
**Etes-vous sûr que votre
argent est placé avec autant
de conscience professionnelle
qu'il vous en faut
pour le gagner?**



Société de
Banque Suisse
Schweizerischer
Bankverein

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis



DELÉMONT

HÔTEL DU MIDI

Spécialités: poissons de mers
Menu gastronomique

Oscar Broggi
066 22 17 77

BONCOURT



HÔTEL DE LA LOCOMOTIVE

Salle pour banquets 80 à 90 places
Petite salle avec carte: spécialités,
scampis, grenouilles, truites, etc.
Vins des meilleurs crus

M. Gatherat
066 75 56 63

TAVANNES

HÔTEL ET RESTAURANT DE LA GARE

Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine
soignée et ses vins de choix - Petites
salles pour sociétés - Parc pour autos et
cars

Fam. A. Wolf-
Béguelin
032 91 23 14

DEVELIER

HÔTEL DU CERF

Cuisine jurassienne - Chambres - Salles

Charly Chappuis
066 22 15 14

DELÉMONT

HÔTEL VICTORIA

Restaurant de spécialités

Famille
Roger Kueny
066 22 17 57



HÔTEL DE LA GARE

Spécialités jurassiennes
Petite et grande cartes
Grand choix de vins
Salles pour sociétés (jusqu'à 200 personnes)

M. + D. Collon
032 93 10 31

MOUTIER

HÔTEL SUISSE

Accueillant
Grandes salles
Chambres tout confort

Famille
C. Brioschi-Bassi
032 93 10 37

2. Rapport d'activité 1981

Le Président donne la parole au Secrétaire général qui présente le rapport d'activité 1981-1982.

« L'ADIJ poursuit son activité au service de la région jurassienne. L'expérience accumulée pendant plusieurs dizaines d'années s'est conjuguée dès 1981 avec de nouvelles idées amenées par une équipe dirigeante profondément remaniée. Cela a eu pour effet de déclencher un net regain d'intérêt envers l'association.

Malgré la séparation politique, les problèmes socio-économiques demeurent, souvent ressentis de manière identique dans le canton du Jura et dans le Jura bernois. Chacun sait que les régions périphériques de Suisse éprouvent de grandes difficultés sur le plan économique. D'où l'importance des démarches entreprises par des associations telles que l'ADIJ. Les études réalisées au cours des derniers mois, touchant à différents domaines, ont été accueillies très favorablement par la presse et par le public en général.

Le fait de recevoir M. Philippe de Weck à notre assemblée générale annuelle en 1982, rejoint les préoccupations principales vers lesquelles se tournent les efforts de l'ADIJ. Notre conférencier nous entretiendra des problèmes économiques des régions périphériques. Appelée à définir constamment le rôle d'une association d'intérêt régional, la Direction entend mener des actions concrètes. Chambre d'économie, l'ADIJ doit rester l'agent de coordination et le centre de collaboration du Jura sur le plan socio-économique.

La publication régulière du bulletin *Les intérêts de nos régions* joue un rôle important et même principal dans la vie de la société. Véritable trait d'union entre l'association, ses dirigeants, ses membres individuels ou collectifs et le public

en général, le bulletin fait part des recherches entreprises, des préoccupations des commissions et des travaux réalisés.

La forme de parution du bulletin a été modernisée. Son contenu reflète bien les buts assignés à chaque organe et les moyens mis en œuvre en vue de parvenir aux objectifs fixés.

La commission du bulletin, constituée il y a un an seulement, est parvenue à réaliser, en collaboration avec les autres commissions, des bulletins sous forme de dossiers. Chaque sujet est approfondi et traité sous plusieurs aspects.

Les dernières parutions ont eu pour thème les problèmes transfrontaliers, la Transjurane, les réalités et perspectives économiques du Jura, les services sociaux jurassiens et l'introduction de l'horaire cadencé dans notre région.

Comme l'a signalé le Président tout à l'heure, la direction a porté principalement son attention au cours des derniers mois sur :

- la réorganisation de l'appareil administratif ;
- la révision des règlements des commissions après l'adoption des nouveaux statuts ;
- la modification du plan comptable et l'assainissement des finances de l'association ;
- une campagne de recrutement de nouveaux membres ;
- un rôle d'animation en matière socio-économique par la sortie des bulletins sous forme de dossiers.

Pour leur part les commissions ont orienté leurs travaux et leurs réflexions de la manière suivante :

① Commission économique

Cette commission a livré un bilan de la situation dans les principaux secteurs de l'économie jurassienne au début de l'année 1982, bilan intitulé réalisés et pers-

pectives économiques. Cette brochure a connu un bon succès. Des extraits importants ont été publiés par la presse régionale et en Suisse romande.

**② Commission
des voies de communication
(ferroviaires, routières, etc.)**

Le débat animé relatif à la votation sur le principe d'une route Transjurane a retenu l'attention de la commission. En rapport avec les commissions économique et de protection de la nature, la commission des transports a examiné la situation engendrée par ce projet dans l'ensemble du Jura.

Les communications ferroviaires ont constitué également un point de convergence intéressant au moment de l'introduction de l'horaire cadencé sur le réseau des CFF, des CJ et des PTT. La commission a cherché à connaître les incidences de l'horaire cadencé sur les transports par rail dans les districts jurassiens et à Bienne.

Les deux domaines de préoccupation relevés ci-dessus ont permis d'établir deux dossiers importants du bulletin.

③ Commission sociale

Depuis une dizaine d'années, la commission sociale s'est préoccupée de la mise sur pied de services sociaux régionaux, donnant même les premières impulsions dans ce domaine. Comme ce problème connaît actuellement une évolution décisive, la commission a rassemblé bon nombre d'informations sur ce sujet. Les réflexions ont été publiées dans le bulletin, accompagnées d'une présentation sommaire des services sociaux privés et publics en activité.

**④ Commission
de protection de la nature
et du patrimoine**

Le vif débat sur la Transjurane a retenu l'attention de ladite commission. Cette

dernière ne manquera pas de revenir sur ce sujet important le moment venu.

Les travaux de rénovation seront entrepris prochainement à la forge de Corcelles entretenue par l'ADIJ. L'an dernier, un cours de travaux sur métaux avait été organisé à l'attention des maîtres de travaux manuels de l'ensemble du Jura. Certaines réfections s'avèrent nécessaires pour que cette forge redevienne tout à fait opérationnelle. Dès que les travaux auront été achevés, l'ancienne forge de Corcelles pourra recevoir de nombreux visiteurs. Des demandes de visites parviennent souvent au secrétariat.

L'ADIJ s'occupe très activement du Musée rural des Genevez dont elle gère le secrétariat. Les activités déployées par l'ADIJ ont permis récemment au Conseil de fondation du Musée rural de décider l'ouverture du musée au public.

**⑤ Commission
de la formation professionnelle**

La commission de la formation professionnelle a vu son élan stoppé. La journée des apprentis méritants n'a pas pu avoir lieu sous sa forme primitive. La commission mettra sur pied une formule destinée à remplacer cette journée. Une analyse détaillée des possibilités de perfectionnement professionnel dans l'ensemble du Jura reste en voie d'achèvement.

⑥ Commission du bulletin

La commission du bulletin est chargée de rédiger les publications de l'ADIJ. Elle collabore étroitement avec les autres commissions. L'amélioration de la présentation des matières coïncide avec l'entrée en fonction de cette nouvelle commission formée en 1981.

En conclusion, nous dirons que les tâches de l'association sont désormais

bien réparties. Après quelques mois de travail, il est difficile de parler d'expérience accumulée.

Le bilan d'ensemble est cependant satisfaisant.

Le fait de travailler avec un nombre restreint de commissions permet en particulier une meilleure coordination des activités.

Le secrétariat semi-permanent assume cet important rôle de coordinateur.

L'ADIJ nouvelle formule est repartie d'un bon pied, confiante en son avenir.»

Le rapport d'activité est adopté sans opposition.

3. Programme d'activité 1982

Claude Brügger donne connaissance du programme d'activité 1982.

Les activités de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens seront

marquées par la poursuite des travaux entrepris.

Mis à part les études ponctuelles à réaliser, de nouveaux projets sont en bonne voie de concrétisation.

A court et moyen termes, le secrétariat, la Direction, le Comité central et les commissions se préoccuperont principalement des points suivants :

1. Poursuite des activités citées dans le rapport d'activité 1981-1982.
2. Recensement des étudiants des hautes écoles suisses et provenant du Jura et prise de contact avec eux. Il leur sera offert la possibilité d'orienter leurs travaux académiques sur des sujets propres à notre région. Ce travail a déjà commencé.
3. Organisation d'un prix destiné à récompenser des travaux universitaires particulièrement intéressants et consacrés à notre région.



Mme Teresina Hagmann, secrétaire-comptable. (Photo J.-C. W.)

4. Edition d'une brochure sur les possibilités de perfectionnement professionnel.
5. Edition du bulletin paraissant dix fois par an. Les prochains thèmes seront :
 - les médias électroniques ;
 - la conservation des centres urbains ;
 - la présentation de l'économie des districts ; etc.
6. Mise sur pied d'un office de documentation.
7. Etude des structures communales et possibilité d'action des organes communaux face à l'économie.
8. Conservation et resserrement des liens avec diverses associations, chambres de commerce, syndicats, etc.

Voilà brièvement résumées les lignes directrices de notre activité future.

Outre ces tâches générales, les commissions débattront de problèmes d'actualité et d'intérêt général. Diverses interventions sont alors faites.

Jean-Claude Crevoisier relève que les jeunes de la région éprouvent de plus en plus de peine à trouver des places d'apprentissage. Il propose de charger la commission de la formation professionnelle d'étudier l'adaptation et l'adéquation des formations données dans notre région par rapport aux débouchés sur le marché du travail.

M. Jean-Claude Rennwald rappelle que le Conseil fédéral vient d'édicter une nouvelle ordonnance sur les radios et télévisions locales. Il propose que la Direction de l'ADIJ prenne contact avec les autres associations culturelles. Il y aurait lieu d'examiner la possibilité de former une demande de concession.

Le Président prend acte de ces propositions. Il déclare que celles-ci seront examinées avec tout le soin nécessaire par la Direction.

4. Comptes 1981

Le trésorier, M. Jean Jobé, présente les comptes de l'année 1981, qui accusent un déficit de Fr. 44464.25. Cet excédent de dépenses correspond au budget qui prévoyait un déficit de l'ordre de Fr. 45250.—. M. Jean Jobé déclare que ce déficit provient essentiellement de l'absence des recettes de la SEVA depuis que cette société tente d'exclure l'ADIJ.

A la demande de M. Marmy, M. Jobé donne lecture du bilan 1981.

M. René Domon, Président de la commission de vérification des comptes, a dû s'excuser au tout dernier moment. Il est en possession du dossier, si bien que le rapport de vérification des comptes n'est pas lu à l'assemblée. Le trésorier assure aux membres présents que le rapport certifie la bonne tenue des comptes et leur approbation par la commission de vérification.

Les comptes 1981 sont adoptés à l'unanimité.

5. Budget 1982 et cotisations

Le trésorier présente le budget de fonctionnement pour l'année 1982. Celui-ci se solde par un déficit présumé de Fr. 14600.—. Il est à noter que la subvention du canton du Jura a été augmentée, que les charges du secrétariat ont également augmentées du fait de la nomination du Secrétaire général.

Les frais d'impression du bulletin absorbent une bonne partie des recettes provenant des cotisations.

La Direction propose à l'assemblée de ne pas modifier le montant des cotisations qui sont les suivantes :

- membres individuels, Fr. 25.— au minimum ;
- membres entreprises, groupements et sociétés, Fr. 50.— au minimum ;

- membres communes, Fr. –10 par habitant, au minimum Fr. 30.— par commune.

La discussion du budget est ouverte.

M. Jean-Claude Crevoisier demande pour quelle raison les frais de séances ont passé de près de Fr. 6000.— dans les comptes 1981 à Fr. 1000.— au budget 1982. Il se demande si le prix que l'ADIJ entend créer est prévu dans le budget et le cas échéant sous quelle rubrique cela figure-t-il?

Le Secrétaire répond que le prix à décerner est budgeté sous le poste «Etudes et travaux spéciaux». En ce qui concerne les frais de séances, un règlement adopté en 1981 par le Comité central a supprimé la majeure partie des frais payés antérieurement pour les séances.

M. Affolter demande des explications au sujet des postes «Traitement du secrétariat» et «Immeuble». Le Président signale que les traitements du secrétariat ont augmenté depuis l'entrée en fonction du Secrétaire général à mi-temps en juillet 1981.

Le poste «Immeuble» est présenté différemment par rapport aux comptes 1981. Les charges et les produits de l'immeuble apparaissent au budget. La différence de ces deux comptes donne les loyers de base.

M. Yvan Vecchi s'étonne des frais d'impression du bulletin, qui atteignent Fr. 40000.—. Le Président signale que l'ADIJ a édité au début de cette année des bulletins volumineux et coûteux et que ce montant ne pouvait être réduit. Les offres de prix de plusieurs imprimeurs se situaient dans cet ordre de grandeur.

M. Marmy demande si des démarches ont été entreprises avec la Loterie romande, à laquelle le canton du Jura s'est rattaché. Le Président répond que les modalités de subventionnement de la Loterie romande diffèrent de celles de la

SEVA. La Direction a pris contact avec les responsables du canton du Jura afin d'examiner la possibilité du financement de certaines activités sur le plan social par la Loterie romande.

Le trésorier précise que le procès intenté contre la loterie SEVA devrait permettre de combler les déficits des années 1981 et 1982.

Le budget 1981 est approuvé sans opposition. Les cotisations restent inchangées.

6. Nomination d'un membre d'honneur

Le Président s'adresse à l'assemblée en ces termes :

«Mesdames, Messieurs,
Nous devons également aujourd'hui prendre congé de M. Jean Jobé, trésorier de notre association, qui nous quitte après des années de collaboration fructueuse.

Lors de la dernière assemblée générale, en décembre 1981, M. Jean Jobé a accepté d'assumer la transition pendant une année encore, afin de soutenir par ses conseils, son travail, parfois simplement sa présence et son sens de l'à-propos, la jeune équipe qui constitue la Direction.

Je tiens à rappeler ici que M. Jean Jobé assume des responsabilités au sein de notre association depuis 1973, lorsqu'il a accepté de faire partie de la Direction, en compagnie de MM. Frédéric Savoye, Rémy Berdat, François Lachat et Marcel Houlmann, lors du départ de M. le Président Steiner.

Au nom de la Direction, je relève que M. Jean Jobé sera très regretté par ses collègues de l'ADIJ, qui en garderont tous un souvenir particulier, notamment son art de l'anecdote.

Personnellement, je tiens à remercier vivement M. Jean Jobé, pour sa longue et précieuse activité au sein de notre

association et particulièrement en tant que membre de la commission de restructuration, et ensuite pendant cette année de transition, au cours de laquelle j'ai été très heureux de profiter de sa très bonne connaissance des dossiers ainsi que de son expérience en matière de finances, sujet qui nous a beaucoup préoccupé.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir nommer M. Jean Jobé membre d'honneur de notre association, et il est presque superflu que je vous demande de vous prononcer à ce sujet, tant vous connaissez comme moi la générosité dont à fait preuve M. Jean Jobé face à notre association, générosité qui s'est traduite en temps disponible, en dévouement, en conseils judicieux, et j'en passe. »

M. Jobé est nommé membre d'honneur par acclamation.

« Aussi, M. Jobé, après ces applaudissements, permettez-moi de vous remettre ce modeste présent, témoignage de notre reconnaissance. »

M. Jean Jobé remercie sincèrement l'assemblée de cette marque de distinction.

Il déclare qu'il gardera un souvenir lumineux de son passage à la Direction de l'ADIJ, association qu'il continuera de soutenir de tout cœur.

7. Election de deux vérificateurs des comptes

Le Secrétaire général annonce que le mandat des vérificateurs des comptes en charge se termine. Il convient donc de nommer deux remplaçants aux représentants des communes de Moutier et de Porrentruy. La Direction propose de nommer à cette charge les communes de Saignelégier et de Belprahon, pour une période statutaire de deux ans. Cette proposition est ratifiée par la majorité de l'assemblée.

8. Divers et imprévus

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la séance administrative à 11 h 20.

La séance est suivie d'une conférence de M. Philippe de Weck sur le thème « Problèmes économiques des régions périphériques ».

Le Président présente l'orateur du jour.

AU NOM DE L'ADIJ

Le Président Le Secrétaire général


Roland Schaller


Claude Brügger